



## Bulletin municipal



**Jeux mairie**



**Jeux école**

### Réunion publique

**Mardi 19 décembre 2017 à 19h**  
à la salle culturelle  
pour la présentation  
de l'esquisse du projet  
d'aménagement  
de bourg.

Décembre 2017

# SOMMAIRE

## ■ INFORMATIONS MUNICIPALES

Nouveautés au 1 <sup>er</sup> novembre 2017	p. 3
Inscription liste électorale	p. 3
Inscription école publique	p. 3
Défibrillateur	p. 3
Etat civil	p. 3
Comptes-rendus du conseil	p. 4
Budget primitif 2017	p. 7
Autorisations d'urbanisme	p. 8
Fonctionnement station d'épuration	p. 9
Entretien chemin gourmand	p. 9

## ■ VIE LOCALE

L'école publique	p. 10
Les TAP à l'école	p. 10
Bibliothèque	p. 11
CCAS	p. 11
RIPAME	p. 12
Marché de Noël	p. 12
Assistants maternelles	p. 12
Maisons fleuries	p. 13

## ■ TRAVAUX

Installation vidéoprojecteurs à l'école	p. 13
Installation de jeux pour les enfants	p. 14
Création ossuaire	p. 14

## ■ VIE ASSOCIATIVE

ACCA	p. 15
Club de la Gaïeté	p. 15
Les amis de Saint-Laurent	p. 15
Association des parents d'élèves	p. 16
Comité des fêtes	p. 16
Un souffle pour marcher	p. 17
UNC-AFN - Opex	p. 17
US Le Crouais	p. 18
Calendrier des fêtes 2018	p. 18

## ■ INFORMATIONS DIVERSES

Smictom	p. 19
Office des sports du pays de St Méen	p. 20
Transport scolaire	p. 20
Transport à la demande	p. 21
Jette ta bouteille à la mer	p. 21
Com-Com St-Méen-Montauban	p. 21

HISTOIRE DE LA COMMUNE ..... P. 22

ZOOM SUR... UNE PASSION ..... P. 23



# EDITORIAL

“ Une année s’achève et comme tous les ans, nous vous adressons le bulletin municipal.

Vous y trouverez les projets réalisés et ceux qui sont en cours ainsi que les informations sur la vie communale et associative.

L’année 2017 aura été marquée par un évènement important : **le 40<sup>e</sup> anniversaire de l’US Le Crouais.**

En ce qui concerne nos réalisations, nous avons installé des vidéos projecteurs dans chaque classe de l’école ainsi que des jeux dans la cour de l’école et près de la mairie.

Pour les projets en cours, nous continuons à préparer l’avenir de notre commune et cela malgré des dotations de l’État en diminution. Nous travaillons sur l’aménagement du bourg, sa mise en valeur, la sécurité...

Pour tout cela, je tiens à remercier toutes les personnes qui m’entourent au quotidien.

J’aurai l’occasion d’évoquer tous ces sujets lors de la cérémonie des vœux où toute la population est conviée.

Elle aura lieu le **samedi 30 décembre 2017 à 19h à la salle culturelle.**

A cette occasion, il sera remis les prix du concours des maisons fleuries.

*Armel JALU, Maire de Le Crouais*”



## Horaires d’ouverture de la Mairie

La mairie est ouverte :

- le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- le mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
- le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h.

Elle est fermée le mercredi.



Tél. : 02 99 09 68 88 - Email : [mairie.lecrouais@wanadoo.fr](mailto:mairie.lecrouais@wanadoo.fr) - Site : [www.lecrouais.com](http://www.lecrouais.com)

## Nouveautés au 1<sup>er</sup> novembre 2017

**Cartes d'identité, passeports, certificats d'immatriculation, permis de conduire...**  
**Quand vos démarches sont à portée de clic !**

### • Comment faire pour les démarches ?

Les guichets « permis de conduire » et « certificats d'immatriculation » de la Préfecture et des Sous-préfectures sont définitivement fermés. Toutes les opérations concernant ces demandes seront **exclusivement traitées par télé-procédures sur le site de l'ANTS**. Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>  
 ou <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les points numériques en Préfecture et Sous-préfectures (Saint-Malo, Fougères-Vitré, Redon) sont à votre disposition.

Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte si vous le souhaitez.

À noter que cette télé-procédure ne comprend pas les échanges de permis étrangers et les demandes de permis internationaux. Pour les certificats d'immatriculations, vous pouvez avoir recours à ce service par les professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.

### • Demande de CNI / Passeports

La mairie de Montauban-de-Bretagne organise le service passeport / CNI **uniquement sur rendez-vous** afin de réserver un meilleur accueil à tous les usagers de la commune ou hors communes. **Les délais de rendez-vous sont variables**, pouvant aller jusqu'à 2 mois.

Il est obligatoire de prendre **rendez-vous auprès des services pour l'instruction du dossier lors du dépôt et lors de la remise de votre pièce d'identité**.

Les rendez-vous sont fixés par le service Passeports - CNI suivant le calendrier des disponibilités, nous vous remercions d'anticiper vos demandes avant vos éventuels voyages ou examens.

Merci de respecter l'heure du rendez-vous, **tout retard supérieur à 10 minutes entraîne l'annulation de votre rendez-vous**.

Les demandes sans rendez-vous ou les dossiers incomplets ne seront pas traités, vous pouvez vous connecter sur le site :

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire> pour faire la pré-demande en ligne (document valable 2 mois à imprimer / ou communiquer le n° de pré-demande à nos services lors du rendez-vous).

**En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs** doivent, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (*lieu de leur résidence commune*) ;
- soit à un notaire.

## Inscription école publique

**Le code de l'éducation prévoit que « tout enfant doit pouvoir être accueilli à l'âge de trois ans dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près de son domicile si sa famille en fait la demande »**. Il convient de préciser qu'il n'y a pas d'obligation d'admission en cours d'année scolaire pour les enfants ayant trois ans après la rentrée. L'inscription à l'école maternelle

se fait à la Mairie et l'admission doit être validée par la Direction de l'école. L'inscription doit se faire au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire. Elle sera enregistrée sur présentation du livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance, d'un justificatif de domicile et d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge.

## Inscription liste électorale

**Vous avez 18 ans ou vous êtes nouvellement domicilié à Le Crouais** : pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie. Conditions pour vous inscrire : présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

## Défibrillateur

**Un défibrillateur est installé à la disposition du public sur le mur Ouest de la Mairie (côté aire de jeux).**

Le défibrillateur est un appareil qui permet au cœur, dans certains cas, de reprendre un rythme normal grâce à l'envoi de chocs électriques.



Son utilisation est très simple et sécurisée : pas besoin de formation préalable, l'utilisateur est guidé par des consignes orales et l'appareil analyse automatiquement l'activité du cœur et décide lui-même de l'envoi ou non d'un choc électrique. De ce fait, il sécurise la manipulation et empêche toute prise de décision hasardeuse. Ainsi toute personne peut s'en servir sans risque.

## ÉTAT CIVIL

### ■ Naissances

- Le 28 janvier 2017  
 > **Loevan GOLTAIS**, 1 rue du Pressoir
- Le 29 janvier 2017  
 > **Mila TOSTIVINT**, 2 la Poutais
- Le 18 mars 2017  
 > **Enzo TOUZARD**, 18 rue du Manoir
- Le 29 mars 2017  
 > **Thibault ROBIN**, 3 bis rue de la Grange
- Le 11 juin 2017  
 > **Aline TRANCHANT**, 35 la Pourfilais
- Le 27 juillet 2017  
 > **Ruben MOREL**, rue des Courtils
- Le 23 septembre 2017  
 > **Candice PERRIN**, 3 rue de la Grange
- Le 23 novembre 2017  
 > **Tom LECOMTE**, Bel Air
- Le 23 novembre 2017  
 > **Joris ROULLOIS**, 16 la petite bosse

### ■ Mariage

- Le 5 août 2017  
 > **Rozenn FRIN et Frédéric LE GALL**

### ■ Décès

- Le 27 avril 2017  
 > **Mireille GUILLARD épouse ROSSIGNOL**, 3 La chénaie
- Le 12 octobre 2017  
 > **Bernadette COULON épouse MARTIN**, la régnerais

## Comptes-rendus du conseil municipal

### SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2016

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **approuve** la modification des statuts de la communauté de communes St Méen-Montauban dont notamment le rattachement des compétences Petite Enfance et Jeunesse dans le bloc des compétences optionnelles sous la rubrique « Action sociale d'intérêt communautaire »

- **approuve** la prise de compétence « enseignement musical et chorégraphique » par la communauté de communes St Méen-Montauban.

- **décide** de confier au SDE 35 l'étude complémentaire détaillée sur l'effacement des réseaux « rue du Garun » et « rue du Stade » relative à l'effacement de réseau électrique, le remplacement des appareillages d'éclairage public et enfin le génie civil du réseau téléphonique.

- **décide** d'affecter en dépenses de fonctionnement au budget d'assainissement collectif 2016, l'équivalent d'un mois de charges de personnel (salaire + charges patronales) de l'agent en charge du suivi administratif de la mairie pour la part liée à la gestion de ce service et de geler les augmentations tarifaires applicables annuellement sur le prix de l'abonnement et du m<sup>3</sup> traité à compter du 01.01.2017.

- **valide** la transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe en poste d'adjoint technique de 1<sup>e</sup> classe au 01.11.2016 sur un temps de travail non complet de 28,5/35<sup>e</sup>.

- **décide** d'autoriser la réalisation d'une servitude de passage des canalisations eau à titre gratuit sur le chemin rural situé à la ville Egu en lien avec l'activité porc de l'exploitation du GAEC COULON en cours de cession au profit du nouvel acquéreur et précise que l'ensemble des frais liés à la réalisation de cette servitude de passage seront supportés par le demandeur.

- **retient** le devis de la société MICRO-C de Rennes d'un montant de 6363 € pour la mise en place des équipements nécessaires à la réalisation du plan numérique à l'école.

### SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2016

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **valide** la convention proposée par le département afin de bénéficier d'une assistance technique pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.

- **approuve** le projet d'extension du cimetière dans le cadre des projets 2017, décide de réaliser une étude complémentaire pour la réalisation d'une voirie facilitant et sécurisant les déplacements des usagers à l'intérieur du cimetière, retient la proposition de l'entreprise GOBIN pour la réalisation d'un muret côté ouest et la pose d'un grillage et de plaques de ciment côté nord, pour un montant de travaux de 25602 € HT et sollicite une subvention au titre de la DETR pour la totalité du projet.

- **valide** le maintien du service d'accueil de garderie du mercredi après-midi jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017 et comme il était assuré actuellement (avec 2 agents communaux) et décide de procéder au recrutement d'une personne supplémentaire le mercredi de 12h à 17h et de prévoir un temps de préparation complémentaire pour l'organisation et l'animation de ce temps d'accueil.

- **valide** la mise en place de structures de jeux collectifs à l'école et près de la salle culturelle et retient le devis de la société IDEE de Montauban-de-Bretagne d'un montant de 20185 € HT.

- **valide** à compter de l'année 2016, l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur forfaitaire de 50 € à faire valoir dans les commerces du canton de Saint-Méen-le-Grand pour les agents communaux présents au 25 décembre de l'année en cours.

- **approuve** le contenu du rapport 2015 du service de l'assainissement collectif.

- **décide** de procéder au renouvellement du contrat d'entretien du défibrillateur avec la société DUPONT MEDICAL de FROUARD pour un montant annuel de 245 € HT renouvelable par tacite reconduction sur 3 ans et d'étudier le projet d'acquisition d'une armoire chauffante pour répondre aux nouvelles exigences du contrat d'entretien.

- **décide** de solliciter les services départementaux pour bénéficier de l'ingénierie publique départementale, conformément aux fiches (4-11 et 4-31) du guide départemental de l'ingénierie publique, pour le projet d'aménagement de bourg.

- **valide** la proposition d'ajustement au titre de l'année 2016 et des suivantes pour l'évaluation des charges de personnel affectées à la gestion du service d'assainissement collectif et décide d'impacter sur le budget d'assainissement collectif le montant correspondant à 2 mois de salaire charges comprises pour mise à disposition de l'employé communal au suivi de la station.

- **approuve** la réalisation au cours de l'année 2017 d'une consultation de maîtrise d'œuvre dans une démarche d'objectif développement durable dans le cadre du projet d'aménagement du bourg afin d'en évaluer les coûts et décide d'établir au préalable avec les services du département un cahier des charges précis pour le lancement de cette consultation.

### SÉANCE DU 24 JANVIER 2017

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **valide** le devis de l'entreprise MALLET des Champs Géaux pour un montant de travaux de goudronnage des allées du cimetière de 13005.60 €.

- **valide** le projet d'acquisition d'un radar pédagogique en faveur de la société SIGNAUD GIROD d'Avranches pour un



montant HT de 2317.24 € et décide de présenter une demande d'aide au titre des amendes de police 2017.

- **approuve** le projet de l'école pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs et d'ordinateurs, et retient le devis de la société POUZET d'une part pour l'acquisition d'ordinateurs et d'une tablette pour un montant HT de 2259 € ainsi que la proposition de la société JALU Chauffage de Saint-Méen-le-Grand pour l'acquisition de vidéoprojecteurs interactifs pour les 3 classes avec l'installation électrique pour un montant HT de 8277.74 €.

- **adhère** au service commun d'instruction du droit des sols et à ce titre approuve les termes de la convention d'adhésion proposée par la communauté de communes, définissant notamment les modalités de fonctionnement et de financement.

- **s'oppose** à la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal considérant notamment le manque actuel de lisibilité et de réflexion sur le projet de territoire de la communauté de communes St Méen-Montauban.

## SÉANCE DU 27 MARS 2017

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **approuve** le compte administratif 2016 et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **décide** de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux d'imposition 2017 et de maintenir les taux appliqués en 2016.

- **émet** un avis favorable au nouvel arrêté du SCOT du Pays de Brocéliande.

- **approuve** le rapport de la CLECT réunie le 02.02.2017 et valide la fixation libre des attributions de compensation.

- **approuve** la mise à jour du régime des indemnités des élus à compter du 01.01.2017 par référence au régime brut terminal de la fonction publique, notamment en prévision de l'évolution déjà fixée au 01.01.2018.

- **valide** le renouvellement par convention d'un an renouvelable une fois auprès de la société VEOLIA Eau pour le contrôle des assainissements autonomes sur le territoire de la commune à compter du 01.01.2017 aux conditions de prix et d'actualisation fixées par délibération N° 2011-57 pour chaque année 2017 et 2018.

- **valide** le guide des congés et des autorisations d'absences pour les personnels titulaires et stagiaires de la commune.

- **valide** le calcul du coût de fonctionnement par élève sur les temps périscolaires qui s'élève à 56,63 € pour l'année scolaire 2016-2017 afin de répercuter ce coût aux communes extérieures pour lesquelles les enfants sont scolarisés à l'école.

## SÉANCE DU 16 MAI 2017

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **valide** l'augmentation de 5 centimes sur le prix du repas enfant et adulte pour la prochaine rentrée scolaire 2017-2018, soit un prix unitaire de 3.45 € pour le ticket enfant et de 4.20 € pour le ticket adulte.

- **valide** la proposition d'augmentation de 5 centimes sur chaque tranche horaire de la garderie périscolaire et fixe les tarifs de la garderie pour la rentrée scolaire 2017-2018.

- **décide** le maintien du service de garderie du mercredi après-midi pour la rentrée scolaire 2017-2018 dans les mêmes conditions (présence minimum de 10 enfants en moyenne sur ce temps d'accueil) et précise par ailleurs que le maintien du service sera aussi conditionné aux décisions qui pourraient intervenir d'ici la prochaine rentrée du fait des élections présidentielles et d'une éventuelle remise en cause des rythmes scolaires.

- **valide** les horaires de la garderie à compter de 7h le matin et jusqu'à 18h45 le soir.

- **valide** le devis complémentaire de la société JALU CHAUFFAGE de Saint-Méen-le-Grand d'un montant de 2172 €

HT correspondant à l'installation de 3 tableaux blancs interactifs pour l'école.

- **fixe** la participation aux projets de sorties scolaires à hauteur de 10 € par enfant pour l'année scolaire 2016-2017 et décide d'attribuer pour chaque année scolaire une participation plafonnée à 10 €/enfant sous condition d'une part de présentation d'un projet détaillé avant le vote du budget de l'année (avant le 31.03) et d'autre part qu'une contribution des familles soit demandée pour chaque projet. Cette participation sera versée sous forme de subvention complémentaire à l'APE et appelée «financement des sorties scolaires».

- **valide** le renouvellement de la convention avec la fédération FGDON 35 pour la période de 2017 à 2020 moyennant le versement d'une participation forfaitaire annuelle de 110 €.

- **émet** un avis favorable au projet de modification simplifié N°4 du PLU de Saint-Méen-le-Grand.

- **décide** de supprimer le terrain de boules près de la salle pour faciliter l'aménagement des structures de jeux autour de la salle et de valider le devis complémentaire de la société IDEE de Montauban de Bretagne d'un montant de 24635 € HT au lieu de 20185 € HT initial.

## SÉANCE DU 19 JUIN 2017

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **valide** le choix de la commission en charge du suivi du dossier d'aménagement de bourg qui a attribué la note finale de 95 points à la société SITADIN de Rennes associée à la société SERVICAD pour une mission de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec la société SITADIN de Rennes pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de bourg et pour un montant de prestation total de 27050 €.

- **valide** la proposition de répartition des recettes 2016 au titre des amendes de police 2016 à hauteur de 950 € et s'engage à réaliser l'achat d'un radar pédagogique avant la fin de l'année 2017 pour un coût de 2317.24 €.

- **maintient**, malgré la probabilité de ne pas bénéficier d'une aide au titre de la DETR 2017, le projet de réalisation d'une clôture dans le cadre de l'extension du cimetière, ainsi que le projet d'acquisition de vidéo projecteurs et de tableaux interactifs pour l'école. La demande de subvention sera renouvelée pour la programmation d'octobre.

- **décide** du remboursement par anticipation de la somme de 120 000 € du prêt réalisé auprès du CRCA dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement « la Régnerais ».

- **approuve** le projet de suppression de vente des tickets cantine dès la prochaine rentrée scolaire 2017-2018. Les factures seront éditées désormais au mois grâce au logiciel de pointage des présents et adressées aux familles par le biais des cahiers scolaires comme c'est déjà le cas pour les notes de garderie.

## SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2017

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- **retient** la proposition de la société QUARTA de Cesson Sévigné pour un montant de prestation de 4 944 € pour la réalisation d'un relevé topographique du bourg.

- **approuve** le rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes St Méen-Montauban.

- **approuve** le transfert de la compétence « eau » et « Maison de Services au Public » à la Communauté de communes St Méen-Montauban à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRe.

- **valide** la signature de la nouvelle convention avec VEOLIA dans le cadre des contrôles des dispositifs d'assainissement autonome sur le territoire communal.

- **approuve** la signature d'une convention avec la commune de Boisgervilly

dans le cadre d'un groupement de commandes pour la réalisation d'un audit assurances et la passation d'un marché public.

- **valide** un recrutement en CDD en lien avec un accroissement d'activités du fait des nouveaux rythmes scolaires au 01.09.2017 sur un volume hebdomadaire de 33H sur semaine scolaire jusqu'au 31.12.2017.

- **approuve** la création du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet au 01.01.2017 par transformation du poste d'adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe en lien avec l'avancement de grade de l'agent concerné.

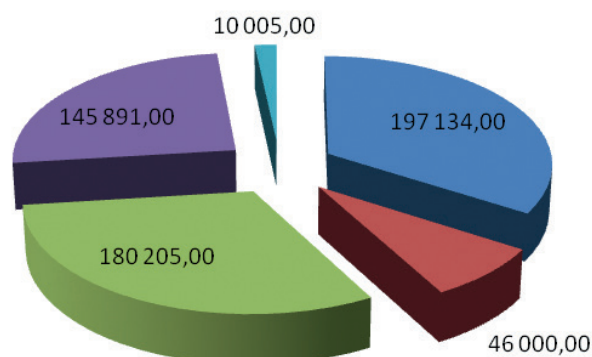
- **approuve** la modification des statuts de la communauté de communes St Méen-Montauban qui stipule que la compétence enseignement musical et chorégraphique se limite désormais à enseignement musical.

*Les procès-verbaux des Conseils Municipaux sont consultables dans leur intégralité en Mairie.*

## Budget primitif 2017

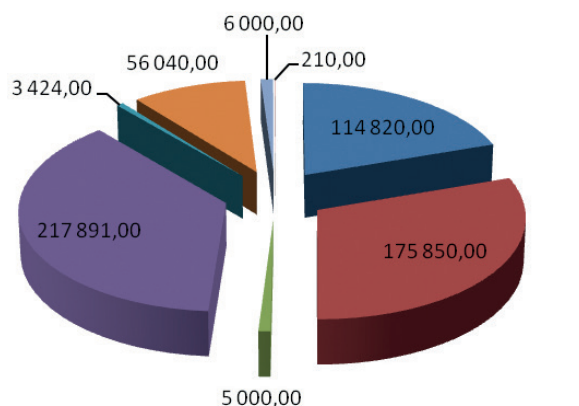
### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT : Prévisions

*D'où viennent les ressources de la commune ?*



■ EXCÉDENTS ANTÉRIEURS REPORTÉS ■ DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS  
■ PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES ■ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES  
■ IMPÔTS ET TAXES

*Quelles sont nos dépenses courantes ?*



■ CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL ■ CHARGES DE PERSONNEL  
■ DÉPENSES IMPRÉVUES ■ VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT  
■ OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS ■ AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE  
■ CHARGES FINANCIÈRES ■ CHARGES EXCEPTIONNELLES

**Total budget de fonctionnement 2017 : 579 235 €**

## Le budget d'investissement : prévisions - opérations principales

- Acquisitions foncières.. > 144 513 €
- Acquisition de jeux..... > 29 562 €
- Travaux dans le cimetière (muret et voirie)..... > 46 500 €
- Logiciels..... > 6 000 €
- Aménagement du bourg.. > 27 281 €
- Ecole numérique rurale.. > 12 700 €
- Acquisition d'un tracteur > 15 000 €
- Radar Pédagogique ..... > 2 800 €

## Budgets annexes

### Assainissement collectif

Section fonctionnement.....> 143 999 €  
Section investissement.....> 138 088 €

### SPANC (assainissement non collectif)

Section fonctionnement.....> 2 080 €

### Lotissement "La Régnerais"

Section fonctionnement.....> 309 198 €

### Caisses des Ecoles

Section fonctionnement..... > 19 550 €

## Tarifs Cantine

Tarif enfant : prix unitaire 3,45 €.

Tarif adulte : prix unitaire 4,20 €.

## Tarifs Garderie

### Horaires du matin :

de 7h à 8h50..... > 2,05 €

de 7h30 à 8h50 ..... > 1,55 €

### Horaires du soir :

de 17h à 18h15 ..... > 1,55 €

de 18h15 à 18h45 ..... > 1,35 €

### Le mercredi :

de 12h30 à 13h ..... > 1,15 €

de 13h à 17h..... > 8,00 €

de 17h à 18h..... > 2,05 €



## Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire

Columbarium		Cavurne		dispersion des cendres sans plaque	Concession cimetière	
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans		15 ans	30 ans
350 €	700 €	155,50 €	306 €	80 €	75 €	140 €

## Tarifs salle culturelle

Tarif hiver : du 16 octobre au 14 avril - Tarif été : du 15 avril au 15 octobre

2018	Commune	Hors commune	
		Eté	Hiver
Salle	172,95 €	230,91 €	286,07 €
Salle + cuisine	265,19 €	323,15 €	381,11 €
Supplément vaisselle (Réservé aux associations de la commune)	57,67 €		
Vin d'honneur (petite salle)	80,69 €	115,28 €	150,80 €
Caution		400,00 €	
Réduction 2 <sup>e</sup> jour		50 %	

Frais de fonctionnement pour les associations quand la location est gratuite :

Pour les belotes ou assimilés ..... > 80,69 €

Pour les repas  
l'été..... > 103,87 €  
l'hiver..... > 172,95 €

Assemblée générale entreprise ou divers : tarif idem hors commune.

# Informations municipales

## Tarifs centre aéré de Saint-Méen-le-Grand

Vous trouverez ci-joint la grille de tarification pour l'accueil de loisirs.

Afin de bénéficier des services de l'accueil de loisirs associatif, la famille doit être adhérente à l'association Familles Rurales. Cette adhésion d'un montant de 27 € est valable pour une année.

Tarifs	JOURNÉE	
	Communes signataires	Hors communes
< 579	5,73 €	15,73 €
579 - 750	6,73 €	16,73 €
751 - 1000	7,05 €	17,05 €
1001 - 1500	9,80 €	19,80 €
> 1500	10,98 €	20,98 €
Hors CAF	15,14 €	22,86 €

Tarifs	DEMI-JOURNÉE	
	Communes signataires	Hors communes
< 579	4,30 €	11,80 €
579 - 750	5,05 €	12,55 €
751 - 1000	5,29 €	12,79 €
1001 - 1500	7,35 €	14,85 €
> 1500	8,23 €	15,73 €
Hors CAF	12,39 €	18,97 €

Il convient d'ajouter à ces tarifs le coût du repas : 3,45 €.

**ATTENTION :** Tarif accueil / garderie : 1 € le matin et 1 € le soir de 17h à 18h et 1 € de 18h à 19h (5 € supplémentaires par ½ heure au-delà de la garderie).

La commune de LE CROUAIS est une commune signataire et participe financièrement au coût de la journée au Centre aéré en fonction du nombre d'enfants qui y participent.

Des suppléments pourront être demandés exceptionnellement à l'occasion d'animations spécifiques, telles que sorties, visites, spectacles...

Contact : 02.23.43.45.30 ou 06.82.76.63.26

Email : al.stmeen@famillesrurales.org

## Autorisations d'urbanisme

### Déclarations préalables

**LABBE Anne**, la Poutais : division parcellaire.

**TRANCHANT Frédéric**, 35 la Pourfilais : création de portes et de vélux.

**RESTIF Françoise**, 7 le Pas la Lande : pose d'un vélux.

**THO Jean Luc**, 3 rue des Cerisiers : aménagement d'une terrasse.

**ROUILLE Jérôme et Carlyne**, 12 rue du Manoir : aménagement d'une terrasse.

**CARILLET Philippe**, la Ville Lory : changement des ouvertures.

**GAEC du BAHAC**, la Ville Mauny : extension du magasin de stockage.

**BEUREL Fabien et BEN-ROSS Anissa**, 2 rue du garun : réalisation d'un muret en façade de maison.

**LERAY Kévin**, 2 bis rue du garun : réalisation d'un mur de soutènement.

### Permis de construire

**MOISSON Stéphane et Déborah**, 8 la Poutais : construction d'un carport.

**BUNEL Elvire**, 10 rue du Manoir : construction d'une habitation neuve.

**LECAT Stéphanie**, le Bahac : rénovation d'une habitation et ravalement.

**MONBOUSSIN Baptiste**, la Poutais : construction d'une habitation neuve.

**LERAY Kévin**, 2 bis rue du Garun : construction d'une habitation neuve.

**SCEA Le Lisou**, 3 le Lisou : réalisation d'une porcherie d'engraissement de 720 places.

**TOUFFET Clarisse et BELLANGER Julien**, la Poutais : construction d'une habitation neuve.

**JEANNIER Guy**, 10 le Pas de la Lande : construction d'un garage.





## Fonctionnement station d'épuration



### **Pas dans l'évier !**

Attention à ce que vous jetez dans l'évier !! **Les déchets toxiques liquides**, comme par exemple l'ammoniaque, l'eau de Javel, le liquide de refroidissement, la soude, etc. Même en faible quantité, ils sont nocifs pour les stations d'épuration car ils détruisent les bactéries épuratrices, ce qui dégradera la qualité du traitement de l'eau. De plus, nos stations ne sont pas conçues pour éliminer de telles substances, ce qui veut dire qu'elles traverseront la filière de traitement et se retrouveront telles quelles dans le milieu naturel. Ces déchets sont acceptés à la déchetterie dans la section DMS (déchets ménagers

spéciaux). Dans le cas d'un évier bouché, la ventouse ou l'eau bouillante peuvent souvent vous éviter d'utiliser un déboucheur liquide. Si l'utilisation de ce type de produit est absolument nécessaire, choisissez un produit totalement biodégradable et non toxique plutôt que les produits contenant de la soude et de l'ammoniaque.

D'autres déchets qui posent souvent des problèmes, lorsqu'ils sont rejetés au réseau d'eaux usées, sont les **graisses** comme le saindoux ou la matière grasse de friture. En effet, ces graisses sont liquides parce qu'elles sont chaudes, mais une fois dans les égouts, où l'eau est froide, elles se solidifient et risquent de former des **bouchons**. Or, un égout bouché est un égout qui déborde, et par conséquent qui entraînera un déversement d'eaux usées, sans traitement, dans le milieu naturel.

### **Ces déchets flottants seraient mieux à la poubelle !**

Le dernier point important est de ne pas rejeter à l'égout les **lingettes** et autres **protections hygiéniques**. Les premières sont parfois estampillées

« biodégradables », ce qui n'est absolument pas le cas dans le laps de temps qu'elles mettront pour rejoindre la station d'épuration. Les secondes ne le sont pas du tout. Et lorsqu'elles arrivent en entrée des stations, elles se coincent dans les grilles, bouchent les pompes, et perturbent le fonctionnement de la station. Ces recommandations sont aussi valables pour les cotons-tiges, litières pour chat, les préservatifs usagés ou les petits emballages plastiques.



**Pensez à utiliser la poubelle ou la déchetterie !**

## Entretien chemin gourmand

### **Le chemin gourmand des deux fontaines a fait l'objet d'un débroussaillage**

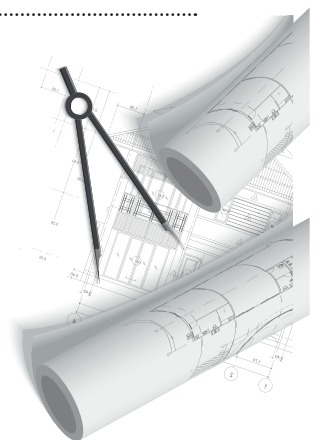
comme l'an dernier avec l'aide des retraités de la commune auxquels la municipalité adresse ses sincères remerciements pour leur participation active pour le plus grand plaisir des promeneurs.

Cette opération sera probablement reconduite l'an prochain.



## Projet d'Aménagement du bourg

Réunion publique le **mardi 19 décembre 2017 à 19h à la salle Culturelle** pour la présentation de l'esquisse du projet d'aménagement.



## École



*La rentrée des classes a eu lieu le lundi 4 septembre à 8h50 à l'école de Le Crouais. Les familles ont été accueillies lors d'un pot d'accueil organisé par l'APE (Association des Parents d'Elèves) dans la cour de récréation.*

**Pour l'année scolaire 2017/2018, l'établissement compte 67 élèves répartis dans 3 classes :**

- 23 élèves de PS, MS et GS dans la classe de **Madame GOMY** ;
- 23 élèves de CP, CE1 dans la classe de **Madame MAUDET** ;

- et 21 élèves de CE2, CM1, CM2 dans la classe de **Madame GUIBOUX**.

En juin dernier, la cour de récréation a été améliorée par la mairie grâce à l'achat d'une structure de jeu et d'un but de football associé à un panier de basketball. Les parents élus au conseil d'école ont également contribué à l'embellissement de cet espace (mise en couleur de la marelle, dessin d'un parking à vélos sur le sol), pour le plus grand plaisir des élèves qui en profitent grandement depuis la rentrée.



Enfin, la municipalité a modernisé les salles de classe par l'installation de trois TNI (tableaux numériques interactifs) et les enseignantes attendent une formation qui leur permettra d'utiliser toutes leurs fonctionnalités.

## Les Temps d'Activités Périscolaires à l'école

*Les activités périscolaires se déroulent de 15h45 à 16h45 le lundi, mardi et jeudi. La mairie prend en charge les prestations des différents intervenants.*



Corinne COMMEUREUC, coordinatrice, rédige les fiches d'inscription, qui sont distribuées aux familles avant chaque période. Pour accéder aux différentes activités, les parents doivent remplir ce document, car le nombre de places est limité.

### **TAP : Temps d'Activité Périscolaire**

Dans le cadre de la découverte et la pratique ludique du théâtre, Anita GUILLAUMEL a initié un groupe d'enfants aux différentes expressions tragiques et comiques.

L'intervenante Isabelle MOBUCHON de Ludomus a proposé une série de jeux

de sociétés afin de développer les relations conviviales entre les enfants.

Sandra GOYER a fait des séances d'arts plastiques où les enfants ont laissé libre cours à leur imagination.

Ces activités ont eu lieu sur 1 ou 2 périodes.

Emmanuel POL, animateur de l'Office des Sports de St Méen Le Grand, est intervenu sur toute l'année scolaire, avec les enfants de la petite section au CM2 sur des parcours sportifs, des jeux...

Enfin, l'association l'Atelier de Marine avec Sylvette SERVANT a créé avec les enfants de la moyenne section au CM2 différents objets, en utilisant divers matériaux et techniques.

Merci à Virginie FORESTIER, bénévole, pour les avoir épaulés tout au long de l'année.

### **TAL : Temps d'Activité Libre**

Les enfants qui ne souhaitent pas participer aux TAP, sont répartis dans différents groupes afin de faire d'autres activités ludiques. Corinne COMMEUREUC, coordinatrice TAP, Kattia LECHEVESTRIER, ATSEM, ainsi que les

agents municipaux Tiphaine FOINEL, Yvette VAIDIE et Marie MOISON ont proposé de nombreuses et diverses activités en fonction des cycles.

Elles s'efforcent chaque année de trouver de nouvelles thématiques, afin que chaque enfant puisse s'épanouir lors des TAL. Le thème de cette année portait sur « voyager dans le temps ». Ils ont pu découvrir la préhistoire, l'antiquité, le moyen-âge, les temps modernes et l'époque contemporaine.

Elles ont raconté des histoires à la bibliothèque, mis en place des écoutes musicales, préparé des séances de travaux manuels. Parfois aussi, elles ont organisé des jeux de société, élaboré des parcours ou des jeux de plein-air sur le terrain de foot ou dans la cour quand le temps le permettait. Merci à Marie-France TOUPE, bénévole, pour son aide une fois par semaine avec les PS.



*Toutes ces activités sont appréciées des enfants.*



## Bibliothèque

*L'équipe de bénévoles continue de vous accueillir 3 fois par semaine :*

- le mardi de 16h30 à 18h30
- le mercredi de 16h à 18h
- le samedi de 10h à 12h
- fermeture les jours fériés.

Un mardi par mois, un atelier bébés lecteurs est animé par la Communauté de Communes à 10h (entièrement gratuit) pour les enfants de 0 à 3 ans.

Un mercredi par mois, l'heure du conte est animée par la Communauté de Communes, pour les enfants de 4 à 8 ans à partir de 16h.

Pendant l'heure des TAP ou la garderie du mercredi, les enfants viennent de 15h45 à 16h45.

Actuellement, 2 cycles de l'école de notre commune viennent à la biblio-



thèque où Catherine sait très bien les accueillir et s'adapter aux différentes tranches d'âges, à l'attente des enfants et de celle des enseignantes.

### *Animations 2017*

- le 22/02/2017 carnaval, jeu géant autour du thème du recyclage ;
- le 12/04/2017 animation de Pâques, atelier lecture et chasse aux œufs ;
- le 20/12/2017 lecture et animation sur le thème de Noël.

### *Animations 2018*

- Du 6 au 26/02/2018 une exposition des croquis de Luc PEREZ aura lieu dans l'enceinte de la bibliothèque et dans le hall de la mairie.

Nous avons à votre disposition des livres lus (CD) et la possibilité pour les personnes malvoyantes ou ayant un problème articulaire de vous prêter un lecteur daisy par la communauté de commune (les conditions du prêt sont disponibles à la bibliothèque) et nous vous rappelons la possibilité du portage de livres à domicile (sur simple demande).

Ici tout est « **GRATUIT** » : Le prêt des livres, l'accès à internet, la consultation

sur place des derniers périodiques, la réservation des livres : il suffit pour cela de vous **inscrire**.

*Vous avez une heure ou deux de libre par mois ou par semaine et envie de nous rejoindre, de tenir des permanences téléphoniques à la mairie au 02.99.09.68.88 ou à Yolande au 06.32.36.14.98.*

« **Bonne lecture à tous** »



## CCAS

*Le samedi 7 octobre, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont reçu les plus de 66 ans pour partager leur repas annuel. 65 personnes étaient présentes dans une ambiance conviviale et chaleureuse.*

Deux personnes de plus de 85 ans ont été mises à l'honneur :

- Nellie COULON 88 ans,

- Marie-Jeanne RATZEL 87 ans.

Toute l'assemblée a pu apprécier une vidéo de la fête de la moisson de l'année 1990 effectuée sur la commune.

Toute l'équipe du CCAS tient à remercier Jean-Michel COLIN qui a assuré l'animation de cette journée.



# RIPAME (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles Enfants)



Relais Intercommunal  
Parents - Assistants Maternels - Enfants



**Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME)** du Secteur de Saint-Méen-le-Grand est un service gratuit qui s'adresse aux familles, assistants maternels, garde à domicile et aux jeunes enfants du pays de Saint-Méen-le-Grand.

Les espaces-jeux sont des lieux d'éveil pour les jeunes enfants de moins de 3 ans accompagnés d'un adulte. Ils se déroulent le mercredi matin 2 fois par mois de 9h30 à 11h30 dans la salle des associations.

Une animatrice est présente pour encadrer la matinée et proposer des activités

d'éveil favorisant l'épanouissement et le développement des jeunes enfants. Le thème de l'année 2017-2018 est « les saisons ». 7 enfants participent depuis la rentrée avec leur parent ou assistante maternelle. 15 enfants peuvent être accueillis, il reste donc encore des places ! Pour plus d'informations, contacter l'antenne du RIPAME St Méen Montauban au 09.62.12.87.40 ou [ripame.stmeen@orange.fr](mailto:ripame.stmeen@orange.fr).

Le RIPAME est aussi une source de documentation autour de la petite enfance. Il organise des conférences, des soirées débats ou des ateliers à thèmes.

## Marché de Noël



**Vendredi 15 décembre  
de 16h à 21h**

**Nombreux commerçants  
et artisans locaux**



**Buvette et  
restauration rapide**

*Emplacements gratuits et ouverts à tous  
sur réservation au 06.72.40.71.14 ou 06.32.36.14.98*

## Assistants maternelles

*Nous vous communiquons les coordonnées des assistantes maternelles exerçant sur notre commune. Il vous appartient de prendre contact avec elles afin de connaître leur disponibilité.*

**Mme Danielle BOUETARD**

Les Champs - Tél. : 02.99.09.55.47 ou 06.50.40.23.76. Agréée pour 3 enfants.

**Mme Laurence FAULCON**

26 rue du Manoir - Tél. : 02.56.18.91.49 ou 06.88.29.57.74. Agréée pour 4 enfants. Lôtissement La Régnerais.

**Mme Laurence GLOTIN**

16 rue des Courtils  
Tél. : 02.99.09.48.67 ou 06.42.00.43.44.  
Agréée pour 3 enfants.

**Mme Rachel TOUANEL**

3 rue des Portes - Tél. : 02.99.09.60.95 - 06.01.42.87.42. Agréée pour 4 enfants.

*Pour toutes informations complémentaires, consulter [www.assistantsmaternels35.fr](http://www.assistantsmaternels35.fr).*

## Maisons fleuries

Le mardi 1<sup>er</sup> août 2017, le jury pour le concours local des maisons fleuries composé de Bernard DEFAIN de St Onen, Noël GALBOIS de St Maugan, Joseph VERGER de Quedillac, Jean-Yves RAMARE, Roger MESNAGE et Gérard GORRE, a visité l'ensemble des habitations de la commune et a délibéré comme suit :

**Hors concours local :** M. et Mme Maurice PIEDERRIERE

**1<sup>er</sup> prix** > M. et Mme Roger MESNAGE,  
23 la Boscherais

**2<sup>e</sup> prix** > M. Jean Claude MARTIN,  
27 rue des Courtils

**3<sup>e</sup> prix** > M. et Mme Yvon BOURRIEN,  
21 le Chêne Bonnet

**4<sup>e</sup> prix** > M. et Mme Claude TOUANEL,  
10 les Champs

**5<sup>e</sup> prix** > M. et Mme René DEFFAINS,  
38 Bel Air

**Par ordre alphabétique :**

BIZETTE Alphonse > 17 les Mollières

FAUCHOUX Léon > 30 le Grand Val

FAUCHOUX Louis > 14 les Champs

GORRE Gérard > 3 la Ville neuve

LABBE Anne > 20 la Poutais

LEBRETON Didier > 24 rue des Courtils

LEMOINE André > 1 la Régnerais

MASSARD Léone > 22 les Mollières

OLIVE Armel > 1 la Ville Mauny

PERDRIX Marie > 8 rue des Portes

PERROT François > 14 la Ville Collet

PINAULT Alain > 31 la Bodinais

RATZEL Marie Jeanne > 20 la Boscherais

ROSSELIN Alain > 2 le Lisou

ROSSIGNOL André > 15 le Pas de La lande

TOSTIVINT Loïc > 4 rue des Chênes Verts



La remise des lots se fera à la soirée des vœux le samedi 30 décembre 2017 à 19h.  
Félicitations à tous les lauréats.

## Travaux

### Installation vidéoprojecteurs à l'école

En fin d'année 2016, la présidente de l'APE, suite à un échange avec les enseignantes, a sollicité la municipalité afin d'équiper l'école de vidéoprojecteurs.

Après consultation auprès d'autres collectivités, et suite à différents devis, le conseil municipal a validé à l'unanimité le 24 janvier 2017 l'installation de trois vidéoprojecteurs et l'acquisition de tableaux blancs interactifs pour un montant de 10449,74 € HT. Une demande de subvention a été adressée en parallèle en Préfecture pour une aide au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) mais n'a pas été accordée.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces équipements, il était nécessaire d'acquérir des ordinateurs compatibles avec les fonctions pédagogiques, d'un montant de 1847 € HT.

L'APE ayant proposé sa participation financière au lancement du projet, a répondu favorablement à hauteur de 1700 €. Les travaux d'installation ont été réalisés pendant les vacances afin que le matériel puisse être opérationnel à la rentrée scolaire 2017-2018.



## Installation de jeux pour les enfants

*Le besoin de mettre à disposition des enfants des jeux dans la cour de l'école ayant été exprimé et la commune ne disposant pas par ailleurs d'espace aménagé avec des jeux adaptés, la municipalité a décidé de financer l'installation de structures de jeux pour les enfants.*

Une réflexion a été engagée avec la commission travaux fin 2016 pour étudier l'aménagement de structures pour l'école et près de la salle culturelle. L'entreprise IDEE de Montauban de Bretagne a été retenue pour la fourniture

et la pose de ces structures pour un montant total de 24 635 € HT. Une structure a été installée près de la salle culturelle, à côté de la mairie. Cet espace jeu est réservé aux enfants de 3 à 12 ans. Il s'agit d'une structure multi-activités équipée d'une maison avec un toboggan, un mur d'escalade, un pont... Deux jeux sur ressorts complètent cet espace.

La deuxième structure a été installée dans la cour de l'école, ainsi qu'un combiné handball, football, basket pour le plus grand bonheur des enfants.



## Création d'un ossuaire

*La municipalité a décidé de créer un ossuaire* afin de recevoir les restes suite à des reprises de concessions consécutives d'une part à une procédure d'abandon dûment constatée et d'autre part dans

le cas où les familles formulent par écrit le souhait de ne pas procéder à un renouvellement de ces concessions pour 15 ou 30 ans. Pour information, désormais il n'y a plus de concession à perpétuité.



## ACCA – Association de chasse agréée

**Président : Léon FAUCHOUX**

L'ACCA a tenu son Assemblée Générale en mai. Pour la nouvelle saison, quelques remaniements au niveau des terres chassables ont du être envisagés. Toujours adeptes de leur sport et soucieux de l'environnement et de la nature, les chasseurs sont donc repartis pour la saison 2017-2018. Plusieurs battues sont programmées pour la destruction des nuisibles.

**Prenons date : Potée mi-février 2018 et ball-trap fin août.**



Qui dit chasse dit passion. Lors de la remise des cartes, un hommage a été rendu à l'un de ses membres, Hubert ODIE qui chasse depuis 50 ans, membre très actif au sein du bureau puisqu'il a été président, vice-président et trésorier à différents moments. Un trophée lui a été remis ainsi qu'une plante à Geneviève, son épouse. Merci à eux deux.

La potée et le ball-trap seront reconduits l'an prochain.



## Club de la Gaieté

**Président : Robert OGER – 02 99 09 64 01**

Le club organise, tout au long de l'année, diverses activités : concours de belote, concours de palets, couscous.

Un voyage d'une journée est également organisé et a eu lieu le 5 septembre. Le Club de la Gaieté a rendu visite aux Mayennais. Après un premier arrêt au Château de Craon qui date du 15<sup>e</sup> siècle avec vue sur le parc de 47 hectares et sa magnifique chapelle, un repas était servi au res-

taurant avec un super menu. Ensuite, direction Château-Gontier, visite du parc de 3 hectares où il y a des arbres plus que centenaires, promenade sur les bords de la Mayenne très fleurie avec de magnifiques parterres, puis visite commentée de la ville en petit train. Cette journée a été appréciée par l'ensemble des personnes, avec une bonne ambiance dans le car du retour avec quelques chansons. Les membres du bureau remercient tous les participants au voyage. Nous vous disons à l'année prochaine.



## Les amis de Saint-Laurent

**Présidente : Yolande MESNAGE - 02 99 09 59 28**

L'association a pour but de subvenir à certains besoins matériels pour notre église.

Au printemps, un petit nombre de bénévoles se sont réunis pour entretenir les abords de la Fontaine St Laurent. En effet ce lieu est convoité aux beaux jours.



Cette année a aussi été marquée par le départ en EHPAD de notre sacristain Albert RAMARE. Après un temps d'adaptation, il a trouvé ses repères et semble satisfait de son choix. Merci à lui pour tous les services rendus à la paroisse.

Merci aussi à vous tous bénévoles qui oeuvrez pour la CCL (Communauté Chrétienne Locale) de Le Crouais en particulier pour le nettoyage de l'église.

Les annonces paroissiales sont consultables dans la vitrine qui se trouve près du porche de l'église.

# Association des parents d'élèves

*L'Assemblée Générale de l'Association des Parents d'Elèves s'est déroulée le 13 octobre 2017*, dans une ambiance chaleureuse en présence de quelques parents, de représentants de la municipalité, de la directrice et des institutrices de l'école (Sophie excusée).

Les enseignantes nous ont fait part de leur thème abordé dans l'année : L'eau, et les différentes sorties souhaitées :

- Classe de cycle 1, visite de l'aquarium St Malo et pêche à pied ;
- Classes de cycle 2 et 3 en classe de mer.

L'association, dynamique et investie, souhaite apporter la meilleure des aides participatives et organisera tout au long de l'année diverses actions : vente de sapins, calendriers, stand au marché de Noël...

### A noter :

- Samedi 24 mars 2018 : repas tartiflette
- 30 Juin 2018 : fête de l'école avec spectacle des enfants

### Composition du bureau voté à l'Assemblée Générale du 13 octobre 2017 :

**Présidente :** Sylvie ODIE

**Vice Président :** Stéphane MERCERIE

**Secrétaire :** Chrystèle LEROY

**Secrétaire Adjointe :** Véronique HENRY

**Trésorière :** Stéphanie PERON

**Trésorière Adjointe :** Stéphanie LORAND

**Membres :** Florence CHAUVIN

- Laetitia CHEVALIER - Jonathan

FORESTIER - Solène JAMET - Jacky

LIVERNEAU - Manolita PERCHEREL -

Cécile PIGNOCHET - Jérôme RENAULT -

Adelaïde TIELLES - Nadège VILLAIS.



# Comité des fêtes

*Suite à l'Assemblée Générale du 18 mars 2017, les membres du comité sont les suivants :*

**Président :** Stéphane BOURRIEN

**Vice-président :** Daniel CHICOINE

**Secrétaire :** Gérard GORRE

**Secrétaire adjointe :** Rachel TOUANEL

**Trésorier :** Barnabé GILLOUAYE

**Trésorier adjoint :** Henri TOUANEL

**Membre :** Gilbert TRUTIN

Le 11 juin 2017 a eu lieu la traditionnelle fête communale qui a commencé par une randonnée de 8 km à travers la campagne crouaisienne avec un passage en Quédillac, au village de Ranléon grâce à l'amabilité de M. et Mme DELA-LANDE. Une trentaine de marcheurs ont répondu présents. Ensuite, un repas champêtre animé par l'accordéon était servi sur le terrain de foot.



Le 6 octobre 2017, une vidéo relatant la fête de la moisson de 1990 a été projetée à la salle culturelle réunissant plus de 60 personnes, rediffusée le lendemain lors du repas du CCAS. En 2018, une nouvelle projection aura lieu sur la fête de la moisson de 1988.

Le comité des fêtes intervient d'autre part dans beaucoup de domaines concernant la vie de la commune (illuminations de Noël, marché de Noël, lancement de la manifestation des classes).





## Un souffle pour marcher

*L'association « Un souffle pour marcher » a été créée en 1993. Elle a pour but de venir en aide financièrement à tout jeune handicapé de moins de 30 ans après étude du dossier et en fonction des moyens de l'association.*

L'aide apportée contribue à l'amélioration des équipements, loisirs, éducation, soutien et encadrement. L'association récolte des fonds grâce aux subventions des communes avoisinantes, aux dons des associations et particuliers ainsi qu'aux recettes du couscous annuel. Le prochain couscous aura lieu le samedi 17 mars 2018 à la salle « Théodore Botrel » à Saint-Méen-le-Grand. Cette année, l'association a permis, entre autres, le financement d'une rampe d'accès pour fauteuil roulant d'une petite fille souffrant de myasthénie ainsi que la participation aux frais liés à la mise en place de la méthode DAVIS chez un enfant autiste.



**Composition du bureau :**

**Présidente :** Christine TRUTIN  
**Vice-Président :** Rémy CHOUAN  
**Secrétaire :** Sandrine LECOMTE  
**Secrétaire adjointe :** Véronique JALU  
**Trésorière :** Françoise ROLLAND  
**Trésorière adjointe :** Marie France TOUPE

**Membres :** Aurélie BOTREL - Marie Aimée GUILLEUX - Jocelyne LEBRETON - Camille LEVREL - Marie Annick MASSARD - Yolande MESNAGE - Manolita PERCHEREL.

**Contact :** 02 99 09 69 02  
 (Christine TRUTIN)

## UNC-AFN - Opex

**Président des AFN Soldats de France Et Opex :** René DEFFAINS **téléphone 02.99.09.50.48.**

**Secrétaire :** François HERVE

**Trésorier :** Raymond BEAUDOIN

Cette Année l'association des AFN Soldats de France Opex de Le Crouais s'est

rendue le 17 juin à Honfleur pour une visite guidée de la ville. Après un repas pris au restaurant, la sortie s'est poursuivie sur l'estuaire de la Seine en bateau avec une vue sur le pont de Normandie et de Tancarville. Revenus au port, les participants ont profité d'une visite libre des rues de Honfleur.

Cette journée s'est passée dans une ambiance conviviale et amicale.

Lors du retour vers Le Crouais, un arrêt sur une aire de repos a permis de boire le verre de l'amitié.

Nous remercions tous les participants à cette journée pour leur bonne humeur.



## US Le Crouais

*Le club compte au total 63 licenciés, 12 de plus que la saison passée, ce qui témoigne de la bonne dynamique de l'U.S Le Crouais :*

- 41 licenciés Senior. (+7)
- 10 licenciés dirigeants / dirigeante (1). (+5)
- 1 licencié arbitre, Jérôme Renault, présent dans le club depuis la saison 2013 / 2014.
- 11 licenciés des catégories U8 à U17, dont 2 licenciées féminines (2 U16 / U 17, 4 U14 / U15, dont 1 féminine, 1 U12 / 13, 4 en football d'animation, dont 1 féminine.) en entente avec l'US Saint Méen Le Grand / Saint Onen. (-1)

L'équipe première évolue en D3 et l'équipe B en D5. Malgré des résultats contrastés en début de saison, l'Équipe A reste ambitieuse pour la suite. L'équipe B connaît un peu plus de difficultés dans une poule au niveau assez relevé. Mais le principal est que la bonne ambiance ainsi que la convivialité, reconnues du club,



soient toujours au rendez-vous. Jean-Luc ROLLAND anime les entraînements et encadre l'équipe 1<sup>re</sup>. Stéphane BOURRIEN s'occupe lui de l'équipe B. L'entente des catégories jeunes avec l'USSMSO se déroule toujours bien et est bénéfique pour l'USLC, qui peut ainsi conserver ses jeunes licenciés.

Le club a connu une très bonne saison 2016/2017 sur le plan associatif avec la réussite de ses 40 ans (*et la remise d'une médaille de la Ligue de Bretagne*), réussite à laquelle vient s'ajouter un cochon grillé au bilan très positif. Comme tous les ans, celui-ci se déroulera le 1<sup>er</sup> week-end de juillet.

L'U.S Le Crouais tient aussi à remercier tous les licenciés et bénévoles qui s'investissent régulièrement dans le club à chaque rendez-vous sportif et/ou festif.

Le club est aussi très actif sur les réseaux sociaux :

- **Page facebook** : US Le Crouais Football
- **Site** : [www.uslecrouais.footeo.com](http://www.uslecrouais.footeo.com)
- **Site de l'USSMSO** pour suivre les convocations et les résultats des jeunes : [www.ussmso.fr](http://www.ussmso.fr)

### Contact :

**Kylian TOUANEL** : 06 83 95 42 15.

**Théo GLOTIN** : 06 42 16 44 08.

## Calendrier des fêtes 2018

Dates	Activités	Organisateurs
21 janvier	Galette des Rois	US Le Crouais
2 février	Assemblée Générale	Un souffle pour marcher
4 février	Concours de belote	Les Amis de St Laurent
17 février	La potée	ACCA
28 février	Concours de belote	Club de la gaieté
14 mars	Couscous	Club de la Gaieté
17 mars	Repas à St Méen-le-Grand	Un souffle pour marcher
24 mars	Repas tartiflette	APE
13 mai	Commémoration	AFN
19 ou 21 mai	Assemblée Générale	US Le Crouais (à confirmer)
30 mai	Palet (terrain +salle)	Club de la Gaieté
9 juin	Sortie AFN	AFN (à confirmer)
10 juin	Fête Communale	Comité des Fêtes
30 juin	Fête des écoles	APE

Dates	Activités	Organisateurs
7 juillet	Cochon grillé	US Le Crouais
25-26 août	Ball-Trap	ACCA
15 septembre	Repas des classes	Comité des Fêtes
5 octobre	Film 30 ans de la fête de la moisson	Comité des fêtes
6 octobre	Repas des personnes âgées	CCAS
7 octobre	Repas des familles	Un souffle pour marcher
24 octobre	Concours de belote	Club de la Gaieté
27 octobre	Repas	AFN
17 novembre	Poule au riz	Comité des fêtes
11 novembre	Commémoration	AFN à Quédillac
5 décembre	Assemblée Générale + bûche	Club de la Gaieté
14 décembre	Marché de Noël à 16h	
15 décembre	Repas de fin d'année	Club de la Gaieté
16 décembre	Arbre de Noël	APE



### Horaires et jours d'ouverture des déchetteries les plus proches :

	CAULNES Le clos devant les pouriaux 02 96 88 72 06	MONTAUBAN ZA La Gautrais 02 99 06 39 48	LE LOSCOUËT La Gautrais 02 96 25 23 02	GAËL Point Clos 02 99 07 71 47
Lundi	8h30-12h / 13h30-18h	8h30-12h30 / 14h-18h	-	8h30-12h / 13h30-18h
Mardi	-	14h-18h	8h30-12h / 13h30-18h	-
Mercredi	-	8h30-12h30 / 14h-18h	-	8h30-12h / 13h30-18h
Jeudi	8h30-12h / 13h30-18h	-	8h30-12h / 13h30-18h	-
Vendredi	-	8h30-12h30 / 14h-18h	-	-
Samedi	8h30-12h30 / 13h30-17h30	9h-12h30 / 13h30-17h	8h30-12h30 / 13h30-17h30	8h30-12h30 / 13h30-17h30

### Un nouveau tri à la déchetterie de Gaël : mise en place d'un caisson pour le tri des meubles usagés.

Il s'agit de tous les meubles de la maison et du jardin qui devront désormais être triés et déposés dans le caisson prévu à cet effet.

Les usagers devront déposer dans ce caisson tous les meubles et les morceaux de meubles de type matelas, sommiers, canapés, fauteuils, sièges, meubles de cuisine et salle de bain (sans vasque, robinetterie, évier, plaque de cuisson...).

Ces meubles seront soit recyclés, soit valorisés en source de chaleur ou d'électricité.

### Petit mémo pour une collecte de vos déchets sans encombre : Voici quelques conseils pour assurer le bon fonctionnement du service :



#### Un bac toujours fermé

Je ne mets pas de sac supplémentaire ni à côté ni au-dessus de ma poubelle. **Il ne sera pas collecté.**  
J'adapte le volume de mes sacs au volume de ma poubelle verte.



#### Bac non collecté

**Je le sors la veille.**  
Mon bac n'est pas collecté, je contacte le SMICTOM.

#### Présentation des bacs à la collecte

Je tourne la poignée des bacs vers la rue pour faciliter le travail des agents.  
Je regroupe mes bacs avec ceux des voisins ou je les présente au point de regroupement lorsque celui-ci existe.



#### Bac plein, de préférence

Pour réduire le nombre de levées de mon bac, je ne le sors que lorsqu'il est plein. Mais je ne tasse pas mes déchets dans mes poubelles pour faciliter leur vidage.



#### Des déchets en vrac dans mon bac jaune !

Dans le bac jaune, uniquement des produits recyclables en vrac. Les sacs et housses plastiques sont proscrits.



#### Un bac jaune trop petit

N'hésitez pas à demander un bac plus grand. Le volume du bac jaune n'a aucune incidence sur le montant de votre Redevance Incitative.



#### Les emballages en verre dans les colonnes à verre !

Bouteilles, pots, bocaux, et flacons de parfum doivent être déposés dans les colonnes à verre.

Pour la vaisselle, les vitres ou les ampoules, direction la déchèterie.



#### Les jours fériés

Pour tous les bacs – verts et jaunes – toutes les collectes suivant un jour férié sont décalées de 24h.



#### Pas en déchèteries

Les ordures ménagères non recyclables ne sont pas acceptées en déchèteries, un seul endroit pour cela : votre bac vert !



#### Un seul contact



www.smictom-centreouest35.fr  
contact@smictomco.fr ou 02 99 09 57 26

## L'OFFICE des SPORTS du PAYS de SAINT-MÉEN

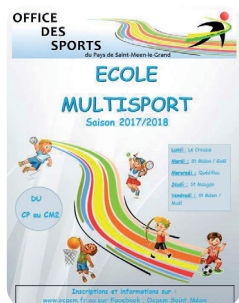
L'office des sports est une association à laquelle la communauté de communes de Saint Méen – Montauban a délégué sa compétence d'animation sportive. De ce fait, elle est chargée de la mise en place d'actions visant à développer les pratiques sportives sur tout le secteur de St Méen le Grand.

### L'action auprès des associations sportives

Tout au long de l'année, les éducateurs Emilie et Emmanuel, sont mis à disposition d'associations sportives afin d'épauler les bénévoles lors des séances destinées aux plus jeunes. **L'office des sports est notamment présent sur la séance football U11 le lundi soir de l'entente Le Crouais - USSMSO.**

### L'Ecole Multisports

L'Ecole Multisports a repris du service. Cette année encore, elle a fait le plein de jeunes sportifs en quête de découvertes sportives. En effet près de 125 enfants se sont inscrits ou réinscrits cette année. **A Le Crouais, après une année d'interruption faute d'inscriptions suffisantes, 12 enfants vont venir pratiquer une activité sportive tous les lundis. Au programme rugby, escrime, athlétisme, handball, basket, tennis...**



**A Le Crouais, après une année d'interruption faute d'inscriptions suffisantes, 12 enfants vont venir pratiquer une activité sportive tous les lundis. Au programme rugby, escrime, athlétisme, handball, basket, tennis...**

### L'Eveil Multisport

Créé il y'a deux saisons, cette activité est réservée aux moyennes et grandes sections et a pour objectif, sous forme ludique, de leur donner les bases nécessaires à la pratique sportive (développement moteur, ouverture sociale, apprentissage des règles, goût de la pratique physique). Deux créneaux sont ouverts sur 2 communes du secteur : St Maugan et Quédillac.

**Les deux séances affichent complet et quelques jeunes crouaisiens profitent de cette activité sur Quédillac.**



### Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P)

Pour la rentrée scolaire 2017-2018, les communes du secteur ont de nouveau sollicité l'office des sports afin d'intervenir sur les T.A.P. L'office a répondu à ces demandes et se rend toutes les semaines sur un créneau dans chaque commune. **Pour Le Crouais, une deuxième intervention par semaine a été demandée par la commune. Elles se déroulent le lundi et le jeudi de 15h45 à 16h45. Une heure pendant laquelle les enfants pourront pratiquer une activité physique et ludique.**

### Les camps sportifs

Du 16 au 23 Juillet dernier, 23 jeunes de 13 à 17 ans sont partis en séjour sportif. Durant une semaine, les jeunes ont voyagé dans 2 régions de France pour découvrir de nouvelles activités. Quelles soient nautiques, terrestres voire aériennes, les sensations ont souvent été au rendez-vous. Cette année les jeunes sont partis en Auvergne et en Gironde (Bassin d'Arcachon). Ils ont



pu s'initier au VTT, à la Via Ferrata, au Canoë, au Biathlon, au Surf, à la Voile et à la Bouée Tractée. Nul doute que ces jeunes en garderont un bon souvenir.

**Autre séjour organisé par l'office, le séjour ski qui amène les jeunes à dévaler les pistes de la station de St Lary dans les Pyrénées. C'est l'occasion pour certains de découvrir la pratique du ski ou de se perfectionner pour les autres. Ce séjour se déroule pendant les vacances d'hiver et est réservé, comme l'été, aux 13-17 ans. Alors restez attentifs aux informations sur notre site internet [www.ospsm.fr](http://www.ospsm.fr) si vous voulez être de l'aventure.**

### Journées d'initiation

Pour découvrir toujours plus d'activités sportives, l'Office des sports propose également, pendant les vacances scolaires, des journées d'initiation à différents sports. Ces initiations, ouvertes aux enfants du CP au CM2 sont gratuites et ouvertes à tous.

N'hésitez pas à consulter le site [www.ospsm.fr](http://www.ospsm.fr) pour connaître les dates des prochaines activités et télécharger les bulletins d'inscription.

**Contacts : Emilie : 06 82 23 62 09, Emmanuel : 06 47 67 17 80, Facebook : Osp**

## Transport scolaire

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Région Bretagne est devenue responsable de l'organisation des transports scolaires et interurbains.**

Pour l'année scolaire 2017/2018, vos interlocuteurs restent inchangés pour toutes vos démarches : inscriptions, informations pratiques pour les horaires, conditions de circulation... Pour en savoir plus, connectez-vous sur <http://transports.bretagne.bzh>

### A noter

Le Département d'Ille-et-Vilaine a toujours à sa charge l'organisation du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap.

Depuis septembre 2016, le port d'une chasuble rétro réfléchissante sur les chemins piétons du domicile jusqu'à la montée dans le car le matin et de la descente du car au domicile le soir est **obligatoire**. En effet chaque année en France des accidents sont à déplorer en raison du manque de visibilité des élèves aux abords des rues et des routes. Le non respect de ces règles entraînerait des sanctions conformément à l'article 21 du règlement des transports. Cette décision s'applique également dans le cadre des sorties scolaires afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la route.

## Transport à la demande

*Le TàD est un service de proximité proposé par la communauté de communes qui permet aux habitants qui ont des difficultés de déplacement d'être mobiles.*

Les personnes sont prises à leur domicile ou à un point d'arrêt (prédéfini) et déposées auprès d'équipements non marchands du territoire (établissements médicaux, arrêts de transport en commun, gare, mairies, associations d'aide à l'insertion, pharmacies...). Le service

ne dessert pas les grandes surfaces ou les commerces de proximité tels que les boulangeries, les superettes...

Le TàD s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes en situation de handicap et aux personnes en recherche d'emploi.

Pour utiliser ce service, il faut **devenir adhérent**, et obtenir une carte de transport auprès de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban (l'adhé-

sion est gratuite). Le TàD fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30.

Une fois l'inscription réalisée, les trajets sont à réserver au minimum la veille pour le lendemain. Les tickets de transport, 2,50 € ou 1 € l'unité en fonction du public concerné, sont en vente directement auprès du conducteur qui viendra vous chercher.

**Contact : Marie-Aude Massicot**  
02 99 06 54 92

## « Jette ta bouteille à la mer » Pays de Brocéliande

**Quoi ?** Un groupe de parole pour adolescents de 10 à 18 ans. Anonyme et gratuit.

**Leur point commun :** Un problème d'alcool dans leur entourage, leur famille et le besoin d'en parler.

**A quoi ça sert ?** Cela leur permet de rencontrer d'autres adolescents, qui vivent dans une situation similaire, de partager leur expérience, de sortir de leur isolement et de reprendre leur

place d'enfant, d'avoir un espace pour parler d'eux, s'occuper d'eux.

**Quand ?** Un mardi sur deux pendant la période scolaire de 18h à 19h30. 2, rue du château. (Tour de Papegault) à Montfort sur Meu.

**Qui s'en occupe ?** Deux à trois professionnel(le)s sont présent(e)s à chaque séance pour accueillir les adolescents et animer le groupe de parole. Ces professionnel(le)s de l'accompagne-

ment proposent au jeune et à l'un de ses parents un entretien avant d'assister au premier groupe.

**Contact :** 06 84 03 76 92  
ou 07 82 81 20 28.

Jettetaboutei11e-broceliande@cg35.fr

**Séances 2017 :** 7 et 21 novembre, 5 et 19 décembre.

**Séances 2018 :** 9 et 23 janvier, 6 et 20 février, 13 et 27 mars, 10 avril, 15 et 29 mai, 12 et 26 juin.

## Com-Com St Méen-Montauban poursuite de son engagement en faveur de l'habitat

### ■ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs (sous conditions de ressources) qui souhaitent :

- Réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation, menuiseries, chauffage etc.) ;
- Adapter leur logement suite à une perte d'autonomie, un handicap, un vieillissement...

- Rénover un logement très dégradé (électricité, problème d'humidité) ;
- Assurer la réfection d'un logement pour le louer.

Mme Lepeigneul, conseillère habitat, assure des permanences sans rendez-vous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 13h30 à 16h30, à la maison du développement, 22 rue de Gaël à St Méen-le-Grand.

### ■ Programme Local de l'Habitat (PLH) : 2 nouvelles aides depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017

- Aide au ravalement de façade pour les biens immobiliers situés en centre bourg
- Diagnostic d'aide à la décision pour les particuliers souhaitant acheter ou vendre une maison ancienne

*Pour tout renseignement sur ces aides, contacter Marie-Aude MAS-SICOT, chargé de mission habitat à la communauté de commune St Méen-Montauban au 02 99 06 54 92.*

# MANOIR DE LA REGNERAIS

(recherches effectuées par Gérard GORRE)

*Situé près du bourg, ce manoir était autrefois dans la seigneurie de Quédillac. Au 13<sup>e</sup> siècle, il appartenait aux Gaultiers sieurs de la Saudraye. Au 15<sup>e</sup> siècle, ce sont les seigneurs de la Règnerais qui en ont la possession jusqu'en 1513.*

En 1796, ce manoir était l'habitation de Joseph RENAUD, capitaine des chouans dans le secteur. Le 22 février 1796, à l'occasion de la présence du Comte De PUISAYE, responsable des chouans dans le secteur de Médréac, Joseph RENAUD avait invité la plupart des capitaines à la Règnerais. Parmi ceux-ci se trouvait Jean LEGRAIN, fait prisonnier au Loscouet Sur Meu, par Pierre ROBINAULT du village de St Régent à Lanrelas, chef de la division de St Méen. Ayant acquis la confiance des chouans, il fut libéré rapidement.

Au moment de se mettre à table, Jean LEGRAIN était absent. Il avait alerté la garde nationale républicaine stationnée à St Méen, qui, au nombre d'une centaine d'hommes, arrive sur Le Crouais pour surprendre les chouans. Mais un



invité en retard donna l'alerte en voyant la troupe s'approcher de la Règnerais. Les dames filèrent sur Quédillac, tandis qu'une fusillade eut lieu. Après deux heures de bagarre, les chouans, derrière une haie, à bout de munitions, battirent

en retraite. Les bleus, à l'abri derrière un talus, firent des blessés dont Joseph BOUGAULT, capitaine de Quédillac, et Joseph RENAUD du Crouais, tandis qu'un autre ayant reçu plusieurs coups de baïonnette laissé pour mort fut recueilli par une femme d'un village voisin et caché dans un four.

L'abbé JANVIER de Quédillac, fut égorgé en venant au secours des blessés.

Pierre ROBINAULT dit Pierrot de Lanrelas fut guillotiné en 1801 pour avoir organisé un attentat contre Napoléon Bonaparte alors 1<sup>er</sup> consul.

Lors de la deuxième guerre mondiale, en 1943 et 1944, la grange fut utilisée comme salle de classe car les allemands avaient envahi l'école et entreposé des munitions dans la cour.

L'an dernier, la commission communication du conseil municipal a donné son feu vert pour dénommer la rue du lotissement « rue du manoir », en référence à l'histoire de ce manoir.



# Zoom sur une passion

## Passion... LE FOOT

*Cette année, le club de foot a fêté ses 40 ans d'existence, 40 ans de convivialité et de bonne humeur qui animent les joueurs, les bénévoles et supporters des verts et blancs tous présents ce 13 mai 2017.*



C'est Yvon BOURRIEN, passionné de foot et fondateur du club qui nous relate le mieux cette épopée. Patrice MASSON, instituteur à Le Crouais et joueur du club voisin, St-Méen-Le -Grand, prend contact avec Yvon et Joël HUET afin de se lancer dans l'aventure. A cette époque, plusieurs réunions sont nécessaires afin de trouver des jeunes prêts à s'investir. En 1977, l'US Le Crouais, sous les couleurs vert et blanc, sponsorisé par la SOLAB, commence à faire sa place aux côtés des clubs voisins et accueille les derbys sur la prairie d'Eugène Coulon,

terrain d'aujourd'hui. En 1987, ce terrain est aménagé, et a bénéficié d'améliorations depuis avec l'aide de bénévoles, notamment pour la mise en place de la main courante.

Naturellement, Yvon devient le 1<sup>er</sup> Président, mais aussi arbitre bénévole lors des matchs et ne s'arrêtant pas là, animateur de football pour l'US Le Crouais.

Les débuts sont laborieux, avec notamment un vieux car qui fait office de vestiaire pendant 16 ans, heureusement remplacé en 1993 par une vraie structure construite par tous les bénévoles de la 1<sup>re</sup> heure.

Il faut tout de même noter qu'une équipe féminine voit le jour dans les années 1980 coachée par André ROSSIGNOL.

Toute la création du club et son évolution n'auraient pu exister sans Yvon qui a été président pendant 26 ans (1977-2003), arbitre officiel de 1984 à 2000. Il reste aujourd'hui un fervent supporter des verts et blancs lors de tous les matchs locaux. N'oublions pas non plus que le club n'aurait pu survivre sans les différents présidents qui ont pris le relais d'Yvon,



Pierre COULON, Alain BUSNEL, Camille LEVREL, René MERCERIE, Cyril CHÉRO, Patrick TOUANEL, Christophe LEPAGE et les nombreux bénévoles membres du bureau qui se sont succédés au fil des années.

Ces engagements auprès des jeunes ont mérité à plusieurs reprises des reconnaissances de la part de la municipalité et du district.

Kylian TOUANEL, et Théo GLOTIN, les nouveaux co-Présidents de l'Union Sportive Le Crouais nous ont très bien relaté toute cette épopée lors des 40 ans du club le 13 mai 2017, en présence d'Armel JALU, Maire de Le Crouais, des responsables du district, des anciens et nouveaux dirigeants ainsi que des sponsors du club, toutes ces personnes sans qui rien n'aurait été possible.

*Cette rubrique est la vôtre, n'hésitez pas à communiquer vos passions ou exploits sportifs à la commission communication.*



# La classe 7



*Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 dernier délai.*

*Journal d'informations gratuit distribué à tous les foyers de la commune.*

**RÉDACTION - DIFFUSION :**  
Mairie de Le Crouais

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**  
M. Armel JALU, Maire

**RESPONSABLE :** M. Gérard GORRE,  
Adjoint en collaboration  
avec Mme Odile JAGU

**ASSISTÉE DE LA COMMISSION  
INFORMATION - COMMUNICATION :**  
Mesdames Marie-Paule CHERO,  
Annie CHOUAN, Marie-Annick  
HERVE, Jocelyne LEBRETON,  
Séverine LUCAS, Yolande  
MERCERIE, Sylvette SERVANT

*Nous avons le plaisir de vous convier  
à la cérémonie des voeux  
le samedi 30 décembre à 19h précises,  
à la salle d'activités culturelles.*

*Nous serions très honorés de votre  
présence et vous en remercions par avance.*

*Le Conseil Municipal*